

## **Proposition 5 : Repérer et prendre en charge 100% des patients dénutris de l'hôpital jusqu'à leur domicile**

Maigrir, c'est mourir. Malgré ce constat unanime, on ne pèse pas systématiquement la personne malade et on ne permet pas au patient dénutri de rencontrer un nutritionniste ou un diététicien avant qu'il ne soit trop tard. Nous nous devons d'être plus vigilants sur l'état nutritionnel des patients.

Nous demandons que 100% des patients malades soient pesés à l'hôpital en rendant obligatoire l'inscription du poids du patient le jour de l'entrée et le jour de sortie à la fin de tout compte rendu d'hospitalisation pour les hospitalisations complètes prolongées. Par ailleurs, il est nécessaire de systématiser la surveillance de la prise alimentaire et de l'imposer dans les données recueillies par les infirmiers au même titre que la température, la fréquence cardiaque ou la pression artérielle. Pour ne laisser personne de côté, nous demandons que soient rendues obligatoires les chaises-balances et les plateformes de pesée pour les patients handicapés ou grabataires qui sont incapables de se lever. Face à la multiplicité des pratiques et des techniques, nous demandons que les outils de dépistage et de diagnostic soient harmonisés au niveau national.

Afin que 100% des patients malades soient suivis de l'hôpital jusqu'à leur domicile, nous appelons à la mise en place d'un parcours de soins adapté après l'hospitalisation, entre le nutritionniste et le médecin généraliste, ainsi que le développement d'un guide pratique pour améliorer le renseignement et la traçabilité de l'évaluation nutritionnelle. Afin de peser le patient à domicile dans les mois suivants l'hospitalisation, nous appelons à la création d'un acte de soin remboursé par la sécurité sociale et la prise en charge de la consultation diététique en ville en cas de dépistage de la dénutrition.